



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 22 septembre 2022

Délibération n°22-90

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Convention de mise à disposition de parcelles entre la commune d'Amboise et l'association des Jardins Ouvriers d'Amboise

Date de la convocation : le 16 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 33

Ayant donné procuration : 1

Absents excusés : 1

Absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise,

sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, Mme Marie ARNOULT, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, M. Sylvain GILLET, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, Mme Sylvie LADRANGE, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, Mme Marie-France HUREAU, M. José BONY, Mme Nathalie SUPPLY, M. Guillaume HELLOCO, Mme Mélanie THOMAS, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, M. Claude VERNE, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Denis CHARBONNIER.

Absents Excusés : M. Fabien ROZWADOWSKI a donné pouvoir à Mme Justine BECHET.

Secrétaire de Séance : Mme Jacqueline MOUSSET.

Vu l'article 2121-29 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville d'Amboise souhaite mettre à disposition de l'association des Jardins Ouvriers d'Amboise plusieurs parcelles destinées à la location auprès d'habitants d'Amboise,

La Ville d'Amboise est engagée dans une politique d'amélioration du circuit de l'eau, depuis sa production jusqu'à sa consommation. Dans ce cadre elle aidera l'association à développer l'usage de l'eau de pluie afin de réduire l'utilisation d'eau potable.

La commune met à la disposition de l'association :

- 68 jardins dits « ouvriers » sur les parcelles cadastrées BE2, BE3, BE4 et BE6, en bord de Loire sur le site dit « de Malvau »,
- 28 jardins dits « ouvriers » sur les parcelles cadastrées AA17, AA30 et AA31, en bord de Loire, Route de Tours.

Les parcelles visées par cette convention doivent être louées auprès d'habitants d'Amboise qui les utiliseront exclusivement pour leur usage personnel.

L'exploitation professionnelle des parcelles est interdite. Cette mise à disposition se fera à titre gratuit. De plus, la Ville d'Amboise s'engage à remplacer trois abris de jardin par des abris disposant de gouttières permettant la récupération de l'eau de pluie (montant estimé d'un abri de l'ordre de 10 000 € H / TTC).

Ce projet de délibération a été présenté en commission Affaires Générales, Urbanisme, Mobilité, Voirie et Bâtiments le 5 septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletins secrets, décide par 14 voix POUR et 19 CONTRE :
- De ne pas autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association des Jardins Ouvriers d'Amboise.

Bulletins trouvés dans l'urne : 33

POUR : 14

CONTRE : 19

BLANCS : 0

NULS : 0

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en préfecture et de la publication le 29 septembre 2022.
Fait à Amboise, le 29 septembre 2022.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

Thierry BOUTARD,

Maire d'Amboise,

Président de la Communauté de
Communes du Val d'Amboise